

NBN EN 1993-1-1 ANB:2018

 NBN



Eurocode 3 : Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale

Valable à partir de 27-03-2018

Remplace NBN EN 1993-1-1 ANB:2010

La présente norme est l'annexe nationale définissant les conditions d'application en Belgique des normes NBN EN 1993-1-1, 2e éd., octobre 2005 et NBN EN 1993-1-1/A1, 2e éd., juin 2014. La norme NBN EN 1993-1-1 ne peut être utilisée en Belgique qu'en combinaison avec son annexe nationale.

ICS: 91.010.30, 91.080.10

Avant-propos national à la NBN EN 1993-1-1:2005

1. La norme NBN EN 1993-1-1:2005 "Eurocode 3 – Calcul des structures en acier - Partie 1-1: Règles générales et règles pour les bâtiments" comprend l'annexe nationale NBN EN 1993-1-1 ANB:2010 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir du 23 décembre 2010 les normes suivantes:
 - NBN ENV 1993-1-1:2002 "Eurocode 3 – Calcul des structures en acier – Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments y compris le document d'application belge (version homologuée + DAN) ".
 - NBN ENV 1993-1-1/A1:1995 Eurocode 3 - Calcul des structures en acier – Partie 1-1 : Règles générales - Règles générales et règles pour les bâtiments
 - NBN ENV 1993-1-1/A2:1998 Eurocode 3 - Calcul des structures en acier – Partie 1-1: Règles générales - Règles générales et règles pour les bâtiments

et remplace à partir de la date de publication de l'homologation au Moniteur Belge de la NBN EN 1993-1-1 ANB:2018, les normes suivantes :

- NBN EN 1993-1-1 ANB:2010 « Eurocode 3 : Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale » (1^{re} édition, homologuée le 14/12/2010) ;

Pour être complète, cette norme doit contenir :

- l'amendement n°1, publié comme NBN EN 1993-1-1/A1:2014 et contenant l'Annexe C relative aux classes d'exécution,
- le corrigendum NBN EN 1993-1-1:2005/AC:2009.

Le corrigendum EN 1993-1-1:2005/AC:2009, tel que publié par le CEN, est joint à cette norme.

2. La version de langue française de l'EN 1993-1-1:2005 a été rédigée en France par l'AFNOR. En conséquence, on y rencontre certaines expressions d'usage moins courant en Belgique.

Une liste de termes équivalents est donnée ci-après :

Terme de l'EN 1993-1-1	Terme équivalent en Belgique
Client	Le maître de l'ouvrage assisté de ses bureaux d'architectes, d'ingénierie et de consultance
Poteau	Colonne
Attache	Assemblage

INTRODUCTION À L'ANNEXE NATIONALE

1. La présente norme NBN EN 1993-1-1 ANB:2018 est l'"Annexe nationale - Nationale bijlage" (ANB) définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1993-1-1:2005 et de son amendement NBN EN 1993-1-1/A1:2014. La norme NBN EN 1993-1-1:2005 comprend cette annexe nationale NBN EN 1993-1-1 ANB:2018 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir du 23 décembre 2010 les normes suivantes:

- NBN ENV 1993-1-1:2002 "Eurocode 3 - Calcul des structures en acier – Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments y compris le document d'application belge (version homologuée + DAN) ".
- NBN ENV 1993-1-1/A1:1995 Eurocode 3 - Calcul des structures en acier – Partie 1-1 : Règles générales - Règles générales et règles pour les bâtiments
- NBN ENV 1993-1-1/A2:1998 Eurocode 3 - Calcul des structures en acier – Partie 1-1: Règles générales - Règles générales et règles pour les bâtiments

et remplace à partir de la date de publication de l'homologation au Moniteur Belge de la NBN EN 1993-1-1 ANB:2018, les normes suivantes :

- NBN EN 1993-1-1 ANB:2010 « Eurocode 3 : Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale » (1^{re} édition, homologuée le 14/12/2010) ;

2. Cette ANB a été préparée par la Commission E25003 "Eurocodes structuraux – Structures en acier" du NBN.

3. Cette ANB fournit les éléments suivants:

- la présente introduction, qui précise la procédure d'implantation de la EN 1993-1-1:2005 et de la EN 1993-1-1/A1:2014;
- les "paramètres déterminés nationalement" (en anglais NDP) pour les clauses de la EN 1993-1-1:2005 et de la EN 1993-1-1/A1:2014, pour lesquelles sont prévus des choix nationaux et des compléments nationaux non-contradictoires;
- les conditions d'emploi des éléments informatifs de la NBN EN 1993-1-1:2005 et de la NBN EN 1993-1-1/A1:2014, en particulier les annexes informatives A, B, AB, BB et C.

4. Cette ANB remplit une double fonction auprès du NBN:

- d'une part, au plan européen, conformément aux règles du CEN, comme annexe à **caractère informatif** à la partie 1-1 de l'Eurocode 3, publiée par le NBN comme norme NBN EN 1993-1-1:2005;
- d'autre part, au plan belge, comme norme nationale distincte NBN EN 1993-1-1 ANB:2018, ce qui donne à son contenu - notamment aux paramètres déterminés nationalement - un **caractère normatif** pour la Belgique.

5. L'utilisation de la NBN EN 1993-1-1:2005 pour les ouvrages, est prévue en l'associant avec l'ensemble des Eurocodes (normes NBN EN 1990 à NBN EN 1999), avec leur ANB.

En attendant la publication complète de ces EN, chaque projet individuel définira, lorsqu'il y a lieu, les prescriptions manquantes.

Si l'EN existe sans son ANB correspondante, chaque projet individuel définira les conditions d'application spécifiques (en particulier les valeurs des paramètres déterminés nationalement).

6. Paramètres déterminés nationalement (NDP) non fixés par l'ANB (choix laissé au projet individuel) ainsi que certaines autres hypothèses de calcul qui ne sont pas des NDP:

Numéro de paragraphe	Description
-	Tous les NDP sont fixés par la présente ANB.